

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mai 2026

N° 2026_DLB119

Élu rapporteur : Sophian SAOULI

Direction/service : DGSM

Nom : Ali HADDOU

Le 19 mai 2026, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nevers, légalement convoqué le 13 mai 2026 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la **présidence de** Denis THURIOT, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2121-7 à L 2121-34).

Nombre de conseillers : 39

Présents (35):

M. Denis THURIOT, Mme Céline MORINI, M. Michel SUET, Mme Anne WOZNIAK, M. Daniel DEVOISE, Mme Chrystel PITOUN, M. Jean-Luc DECHAUFFOUR, Mme Corinne MANGEL, Mme Françoise HERVET, M. Guillaume LARGERON, Mme Martine MAZOYER, M. Sophian SAOULI, Mme Mireille GAUDION, M. Mahamadou SANGARE, M. Basile KHOURI, M. Laurent POMMIER, M. Hervé BARSSE, M. Jacques BALLOUT, Mme Valérie CLEMENT, Mme Karine GARCIA, Mme Angélique CARRETTE, Mme Aurélie MARCEAU, M. Bertrand COUTURIER, Mme Léa FREBAULT, Mme Perrine CHADAIGNE, Mme Marianne BATTY, Mme Marie-France GUILLEMOT, M. Bruno RENIER, Mme Béatrice GARCHER, M. Jimmy DEROUAULT, M. Wilfried SEJEAU, Mme Johanna BUCHTER, Mme Nora MOKADEM, Mme Elisabeth GRENNIN, M. Xavier MOREL

Effectif légal : 39

Procurations (4):

M. Yannick CHARTIER a donné pouvoir à Mme Corinne MANGEL, M. Philippe CORDIER a donné pouvoir à M. Laurent POMMIER, M. Sébastien WAMPACH a donné pouvoir à Mme Anne WOZNIAK, M. Olivier PIERRE a donné pouvoir à M. Wilfried SEJEAU

Secrétaires de séance : Anne WOZNIAK - Jimmy DEROUAULT

MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'USAGE DE LA PISTE D'ATHLÉTISME DU STADE LÉO LAGRANGE

Exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal,

Vu le Code du sport, notamment les dispositions relatives à la sécurité des équipements sportifs,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif,

Vu l'article L.3513-6 du Code de la santé publique relatif à l'interdiction du vapotage dans les lieux accueillant des mineurs,

Vu le décret n°2025-582 du 27 juin 2025 relatif aux espaces sans tabac et à la lutte contre la

vente aux mineurs des produits du tabac et du vapotage.

Vu la nécessité d'assurer la sécurité, la bonne utilisation et la préservation des équipements sportifs communaux,

Vu la délibération N° 2025_DLB215 du 16 décembre 2025 relative à l'actualisation du règlement d'usage de la piste d'athlétisme du stade Léo Lagrange,

Considérant le règlement d'usage modifié, notamment dans ses articles 2, 3, 4 et 6 , annexé à la présente délibération,

Le Conseil municipal propose d'approuver l'actualisation du règlement d'usage de la piste d'athlétisme du stade Léo Lagrange et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit règlement.

A reçu un avis favorable en Commission 3 du 12/05/2026

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 39 voix pour,

Adopte à l'unanimité.

Fait à Nevers, le 19 mai 2026.

Le Maire

Denis THURIOT

Le Maire

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par voie postale 22, Rue d'Assas – 21000 DIJON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.